

Pôle emploi

Signataires	⇒	Pôle emploi pour le compte de l'Etat + l'employeur
Date de mise en œuvre	⇒	Les embauches réalisées après le 4 décembre 2008
Employeurs	⇒	Tout employeur de moins de 10 salariés à jour de ses cotisations et n'ayant pas procédé à un licenciement économique sur le poste pourvu
Durée du contrat	⇒	CDI ou CDD d'au moins 1 mois ou renouvellement d'un CDD ou transformation d'un CDD en CDI
Formalités	⇒	Démarche à effectuer auprès de Pôle emploi
Aides aux entreprises	⇒	Aide dégressive (maximale au niveau du smic et dégressive jusqu'à 1,6 smic)
Montant	⇒	Aide mensuelle maximale de 184,94 € pour 1 smic
Versement	⇒	Trimestriel sur les rémunérations versées en 2009
Cumul avec d'autres aides	⇒	Pas de cumul sauf avantages loi Fillon